

**GROUPE VISION NEW LOOK INC.**  
**Rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté**  
**des troisièmes trimestres et périodes de 39 semaines**  
**terminés le 24 septembre 2016 et le 26 septembre 2015**

*En milliers de dollars canadiens*

	13 semaines		39 semaines	
	24 sept. 2016	26 sept. 2015	24 sept. 2016	26 sept. 2015
	\$	\$	\$	\$
<b>Bénéfice net (perte nette) attribué aux actionnaires</b>	<b>2 053</b>	<b>(641)</b>	<b>7 986</b>	<b>5 402</b>
Frais nets liés à un règlement fiscal		2 768		2 768
Frais connexes aux acquisitions	235	70	1 075	415
Impôts s'y rapportant	(63)	(19)	(289)	(112)
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires <sup>(a)</sup></b>	<b>2 225</b>	<b>2 178</b>	<b>8 772</b>	<b>8 473</b>
Écart en \$	47		299	
Écart en %	2,2%		3,5%	
% du chiffre d'affaires	4,5%	5,3%	6,1%	6,5%
Montant par action				
Dilué	0,16	0,16	0,63	0,62

- a) *Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il ne peut être comparé à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que la communication du bénéfice net ajusté fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant les frais d'acquisition et de développement, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net déterminé selon les IFRS.*